



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 040-214001554-20241212-241212H1612H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202412-009 - Virement de crédits n°5

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2024 DEL20240405-015Vite du budget principal 2024,

Considérant les ajustements à opérer sur la rénovation énergétique du groupe scolaire,

DECIDE

DE PROCÉDER au virement de crédits au sein de la section d'investissement comme suit :

Opération 2307 : Bâtiments route de l'océan	-30 000€
Opération 2312 : Rénovation énergétique groupe scolaire	+30 000€

Signé le 12 décembre 2024

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »